



DOSSIER : N° DP 017 462 25 00026

Déposé le : 09/12/2025

Complété le : 22/01/2026

Demandeur : Madame LIBOUREL Françoise

Demeurant à : 6 Les Groies de la Garenne 17100 VENERAND

Nature des travaux : Ravalement de façade et changement de portails

Sur un terrain sis à : 6 Les Groies de la Garenne à VENERAND (17100)

Référence(s) cadastrale(s) : 462 AN 401

COMMUNE de VENERAND

**ARRÊTÉ**  
**de non-opposition à une déclaration préalable**  
**délivré par le Maire au nom de la commune**

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour un ravalement de façade et un changement de portails ;
- sur un terrain situé 6 Les Groies de la Garenne à VENERAND (17100) ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03-07-2018,

Vu le règlement y afférent, notamment celui de la zone Ua,

Vu les plans joints à la demande,

Vu les pièces complémentaires déposées sur le guichet en ligne le 22/01/2026,

Vu la délibération n°04\_2026\_01 du 20/01/2026 transmise au contrôle de légalité le 21/01/2026, portant délégation de signature de la décision relative à la présente demande d'autorisation, à Madame Martine TEXIER, 1<sup>ère</sup> adjointe,

**ARRÊTE**

**Article 1 - DECISION**

La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non-opposition sous réserve des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

**Article 2 - INFORMATIONS**

- Le pétitionnaire devra respecter toutes les législations en vigueur.

**Article 3 - ACHEVEMENT TRAVAUX**

La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) devra être envoyée en mairie dès réalisation de la totalité des travaux.

VENERAND, le 12 FEV. 2026

Pour le Maire et par délégation,  
 L'adjointe au Maire,  
 Martine TEXIER

